



Dette dans une succession

Par **bleme41120**, le **26/01/2015** à **08:38**

mon fils vient de décédé, il a une saisie arrêt sur salaire suite à une condamnation juridique après un accident de voiture au titre de l'indemnisation de la victime. Est ce que ces enfants auront à payer le solde de cette indemnisation s'ils refusent la succession de leur père ?

Par **domat**, le **26/01/2015** à **09:52**

bjr,

pour ne pas payer la dette du défunt, il faut que tous les héritiers renoncent à la succession du défunt.

si vous devenez héritiers puisque les enfants ont renoncé, il vous faudra aussi renoncer à la succession.

cdt

Par **bleme41120**, le **27/01/2015** à **05:54**

bonjour

merci de votre réponse

mon fils avait une assurance vie auprès de sa banque, le refus de la succession des enfants va-t-il les priver du capital souscrit de 30000€ ?